

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA05 09007-2

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le règlement suivant :

**RCA05 09007-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (RCA05 09007)** (dossier 1191388011);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**FAIT** à Montréal, le 19 février 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert